

TIRAGE AU SORT DE SAILLIES 1/2 TARIF

sur le stand de l'Association



EQUISTRATIS

au Salon des Etalons à Vincennes

LE 26 JANVIER 2018 à 17H

REGLEMENT

Conditions indispensables pour participer au tirage:

- Etre à jour de sa cotisation 2018 : 50 euros par personne.
- Avoir retourné son bulletin d'inscription au tirage: soit par courrier au plus tard le Mardi 23 janvier 2018, soit en le déposant sur le stand le jour-même, accompagné du chèque correspondant au nombre d'étalons choisis.
- S'engager à régler à l'association le jour du tirage et au plus tard dans les 15 jours le montant dû pour chaque saillie. Faute de règlement dans ce délai, la saillie sera attribuée au(x) suppléant(s).

Article 1 : La même personne ne peut s'inscrire qu'une seule fois à chaque étalon.

Article 2 : La saillie n'est pas cessible et ne peut être utilisée que par le bénéficiaire.

Article 3 : Le montant des inscriptions au tirage est fixé comme suit : 10 € pour 1 étalon, 30 € pour 5 étalons , 50 € pour 10 étalons.

**Assurance Vacuité &
produits à naître en 2019
Par GRAS SAVOYE**

PRISE EN CHARGE PAR L'ASSOCIATION

La garantie couvre le risque :

- de vacuité de la poulinière,
- de mortalité du produit à naître suite au décès de la poulinière,
- une résorption embryonnaire,
- un avortement,
- mort au naissant,
- du produit né,
- frais d'équarrissage et d'autopsie à concurrence de 200 euros

A la suite d'un accident, d'une maladie ou d'une affection survenant pendant la période d'assurance.

Valeur d'assurance du produit à naître : Prix d'achat soit 50% du prix de saillie

Période d'assurance : Du soir à minuit de la réception des pièces correspondantes chez Gras Savoye Hipcover WTW jusqu'à la 48^{ème} heures du poulain.

Cette assurance devra impérativement être mise en place avant le 1^{er} saut de la jument concernée.

Conditions à remplir pour la poulinière :

- Stationnement France
- Agée de moins de 17 ans
- Vaccination contre la Rhinopneumonie à jour
- La poulinière devra impérativement avoir eu un poulain les 3 années précédant la saillie (sauf si maiden ou jeune reproductrice). Sa production globale devra avoir été régulière. Auquel cas, le produit ne sera pas assurable.
- En cas de sinistre, la poulinière devra avoir été saillie sur 3 chaleurs différentes entre la date d'effet du contrat et la fin de la saison de monte.

Dans l'éventualité où la jument ne pourrait pas être saillie, et ce pour quelque raison que ce soit, cette assurance serait annulée et la cotisation correspondante remboursée.

Documents à transmettre pour toute souscription :

- Formulaire de proposition Vacuité
- Certificat vétérinaire Vacuité (valable 15 jours à compter de la date à laquelle la jument aura été vue par le vétérinaire)

Documents à transmettre en cas de sinistre :

- Certificat officiel de saillie mentionnant les différentes dates de saillies
- Attestation vétérinaire de vacuité
- Rapport vétérinaire détaillé sur les raisons du décès ou de l'euthanasie du poulain (une autopsie pourra être demandée par les Assureurs)
- Facture d'équarrissage et d'autopsie
- RIB



EQUISTRATIS Tél. 06 98 96 94 50 / equistratis.saillies@orange.fr